

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal Du 11 juin 2015 à 20h15

Présents :

Michel DARNAUD, maire, Jean-Pierre VIVIER, Jean-Paul LEGER, Catherine SOUBEYRAND, David BONNET, adjoints, Colette BUTTARD, Huguette JOLIVET, Sylvain MAURIN, Catherine NALPOWIK, Frédéric SOUBEYRAND.

Absents excusés :

Lydia HOUDELET

René VERGNES

Anaïs DEGREEF qui a donné pouvoir à Catherine SOUBEYRAND

Pascal MARCHANDIAU qui a donné pouvoir à Michel DARNAUD

Philippe TERRY qui a donné pouvoir à Jean-Pierre VIVIER

Madame Catherine NALPOWIK est nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint la réunion peut débuter.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 8 avril 2015, ne faisant pas l'objet d'observation, est adopté à l'unanimité.

En préambule, le maire propose d'inscrire à l'ordre du jour le projet de délibération de la Communauté de Communes Hermitage Tournonais qui envisage de prendre à sa charge la participation financière de la commune au Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales (FPIC).

Est également rajoutée à l'ordre du jour le projet de délibération initiée par l'Association des Maires de France relatif aux conséquences liées à la baisse des dotations de l'Etat.

Station d'épuration :

Les bassins créés en 2007 n'étant plus performants en raison d'une accumulation de boues dépassant les 30 cm, un curage de ces 2 bassins est devenu indispensable. Dans le cadre d'une discussion avec le concepteur et réalisateur de ces structures, ce dernier, en l'occurrence SAUR, a accepté de prendre à sa charge 50% de la dépense, soit 9 401€. La même somme sera à la charge de la commune. Toutefois, le montant total de la dépense devrait être affiné dans les semaines à venir, en fonction du coût de traitement des boues.

La création et mise en service d'un troisième bassin interviendra en 2016. Un devis de l'ordre de 88 500 € HT chiffré par le Syndicat d'Equipement de l'Ardèche est approuvé par l'assemblée qui donne également pouvoir au maire pour solliciter les diverses aides financières (Etat, Agence de l'Eau, Conseil Départemental) et signer tout document relatif à cette délibération.

Institution d'un droit de préemption urbain sur les zones d'activités économiques d'intérêt communautaire:

Hermitage-Tournonais Communauté de Communes gère et aménage les zones d'activités économiques d'intérêt communautaire comme prévu dans les statuts. La Commission Economie a proposé que les communes puissent déléguer leur Droit de Préemption urbain sur ces zones d'activités économiques.

Le Conseil Municipal délibère, à l'unanimité, en faveur du transfert de cette compétence à la Communauté de Communes pour ce qui concerne les zones UI et UJr.

Cantine, garderie, Temps d'Activités Périscolaires:

Par courrier en date du 14 avril 2015 la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale nous a confirmé son accord pour la mise en place à la prochaine rentrée scolaire des nouveaux horaires des TAP, à savoir, lundi, mardi, jeudi, vendredi de 15h45 à 16h30, ces nouveaux horaires reflétant le souhait d'une majorité de parents d'élèves ainsi que du Conseil Municipal (réunion du 23 mars 2015). Ces modifications d'horaires risquent d'entraîner quelques changements quant à l'organisation des services. La municipalité s'emploiera à régler au mieux l'emploi du temps du personnel encadrant.

Les tarifs de garderie de l'année scolaire 2014-2015 seront reconduits pour 2015-2016, à savoir 1€ par séquence de $\frac{3}{4}$ d'heure.

Reconduction également pour les tarifs de la cantine, à savoir 4,10 € à l'unité et 4€ dans le cadre de l'abonnement, ainsi que 6 € pour les repas adulte.

Les enfants souffrant d'allergies alimentaires pourront également prendre leur repas (élaboré par les parents) au sein de la cantine moyennant 2 €. Cette participation financière inclus, outre la surveillance basique, la surveillance d'enfant sous PAI (Protocole d'Accompagnement Individualisé).

Le règlement de ces services a fait l'objet de quelques modifications et adjonctions apportant un peu plus de rigueur dans le respect des horaires, avec la mise en place de pénalités pour absence aux TAP non signalée au préalable, ainsi que dans le cas de présence aux TAP non signalée au préalable.

Toutes ces informations et modifications des règlements seront communiquées aux parents d'élèves lors du Conseil d'Ecole du 22 juin, où la municipalité sera représentée par Mmes Catherine SOUBEYRAND et Huguette JOLIVET respectivement adjointe et conseillère municipale.

Subvention à ASPA refuge St Roch à Valence :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer, comme les années passées, une subvention de 100 € au Refuge St Roch de Valence qui prend en charge les animaux errants sur la commune confiés à cette association après capture et transfert par la fourrière municipale de Valence, laquelle agit sous contrat avec la Communauté de Communes Hermitage-Tournonais.

Révision du loyer Immeuble la Gare :

Il est proposé de réviser le loyer de l'appartement de la Gare occupé par Mr Ionesco et Mme Rey, à compter du 1^{er} juillet 2015, en tenant compte des indices de référence des loyers (IRL) publiés par l'INSEE. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour fixer le nouveau loyer à 363,20 € (362,65 € actuellement). Il donne également pouvoir à M. le Maire pour signer avec les locataires concernés l'avenant n°5 au contrat de location du 2 juillet 2010, ainsi que tous les prochains avenants portant sur la révision du loyer.

Motion pour la sauvegarde des libertés :

L'Association des Maires Ruraux de France propose d'adopter une motion pour la sauvegarde des libertés locales remises en question dans le cadre de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation des Territoires de la République). Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

Motion relative aux conséquences liées à la baisse des dotations de l'Etat :

L'Association des Maires de France propose d'adopter une motion s'élevant contre les conséquences liées à la baisse des dotations de l'Etat. Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

Répartition du FPIC au sein de la Communauté de Communes :

Hermitage Tournonais Communauté de Communes envisage de prendre à sa charge la participation financière 2015 de la Commune au Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales, soit 2 444 €. Accord du Conseil Municipal à l'unanimité.

Divers :

Camion pizza :

Mr Lacour de Crozes Hermitage souhaiterait s'installer sur la commune le jeudi soir de 18h30 à 21h00. Rendez-vous sera pris pour de plus amples informations après en avoir informé les commerçants locaux.

« Grenellisation » du PLU :

Par courrier en date du 19 mai le Préfet a rappelé à la Commune l'obligation qui lui était faite de mettre en conformité son Plan Local d'Urbanisme (PLU), dans le cadre de la loi ALUR du 24 mars 2014, avant le 1^{er} janvier 2017. Devant de nombreuses interrogations, SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) du grand Rovaltain, PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal), et conforté par l'attitude des maires voisins et les avis de certains parlementaires, le Conseil Municipal souhaite ne pas se précipiter et se donne un temps de réflexion avant d'engager cette opération, dont la dépense devrait se situer à l'entour de 30 000 € avec une possible subvention de l'Etat de l'ordre de 30%.

Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI):

Ce plan est pris en charge intégralement par l'Etat. Les supports cartographiques ont été présentés aux élus. Dans les semaines à venir devrait se tenir une réunion d'information avant l'enquête publique.

Logement vacant rue des Ecoles :

Ce logement était occupé, sous forme de bureau, par le Syndicat Ardèche Verte jusqu'au 31-12-2014. Le Conseil Municipal ne souhaitant pas engager de lourdes dépenses pour la rénovation de ce logement, souhaite le louer en l'état, de préférence sous la forme de bureau. Annonce sera faite par affichage public et voie électronique sur la base d'un loyer mensuel de 420 €.

Référent sûreté de la Gendarmerie Nationale :

La Gendarmerie Nationale se propose de rencontrer les maires des communes de l'arrondissement dans le cadre de la prévention technique de la malveillance pour la protection des locaux et la mise en place du dispositif « participation citoyenne ». Contact sera pris avec ces services dans les semaines à venir.

Eclairage public :

Report en 2016 de l'opération d'équipement n°162 « remplacement des ballons fluo » inscrite au budget 2015 pour un montant de 5 500 € TTC.

Salle des Ferrats :

Dossier présenté par David BONNET adjoint en charge des associations et de la jeunesse. Une association de jeunes (16/18 ans) semble voir le jour. Il est rappelé que la clef de la salle des Ferrats, dite Salle des Jeunes, ne sera confiée à une association que lorsque les statuts seront déposés et le règlement élaboré conformément aux exigences de la Mairie, dans un souci du respect des biens publics et de la sécurité des individus.

City stade :

Dossier présenté par Catherine SOUBEYRAND adjoint chargé du social, en collaboration avec David BONNET. Plusieurs entreprises réalisatrices de ces structures ont été contactées. Outre les tarifs, demeure le problème de l'implantation (à proximité de la salle des Ferrats) en raison du périmètre de l'église. Lors d'un récent entretien, Mr VILVERT Architecte des Bâtiments de France a laissé entendre qu'il n'était pas hostile au projet...

Afin de pouvoir bénéficier de subvention de l'Etat (DETR) Dotation des Territoires Ruraux (maximum 30%), le projet devra être porté par Hermitage-Tournois Communauté de Communes. Lors de la dernière réunion de présentation de la politique jeunesse au sein de la Communauté de Communes, David BONNET, adjoint, a abordé le sujet en présence des différents délégués communautaires.

Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations d'attributions du Conseil Municipal :

Monsieur le Maire rend compte au conseil Municipal des décisions qu'il a été amené à prendre dans le cadre des délégations d'attributions qui lui ont été accordées par le Conseil Municipal, par délibération du 10 avril 2014.

Curages boues station d'épuration :

Signature par Mr le Maire le 29/04/2015 du devis de la Saur

Montant du devis : 7 834,50 € HT soit : 9 401,40 € TTC

Cette dépense sera imputée sur l'opération n° 23 du Service Assainissement
« Remise en état Curage Station Epuration »

Travaux de réfection Voies Communales quartiers Bobon Combalieu :

Commande passée à EVTP, pour un montant de 7 425 € HT,

Soit : 8 910 € TTC. Facture réglée le 02/06/2015 pour 8 649 € TTC

Dépense imputée sur l'opération n° 161 du budget principal « Réfection Voie Communale Bobon Combalieu ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

VION, le 18 juin 2015.

Le Maire,

Michel DARNAUD

